

multiples interrogations après le décès d'Elisa mordue par des chiens

Le parquet de Soissons a ouvert une information judiciaire, la justice attend les résultats des prélèvements ADN effectués sur les chiens du couple et sur une meute de chasse à courre.

PAR NICOLAS JACQUARD, AVEC VG.

C'EST DÉSORMAIS un juge d'instruction qui va devoir lever le mystère sur la mort d'Elisa Pilarski, décédée samedi de « plusieurs morsures de chiens » en forêt de Retz, dans l'Aisne. Hier soir, le parquet de Soissons a annoncé l'ouverture d'une information judiciaire « contre X, pour homicide involontaire par maladresse [...] ou manquement à une obligation de prudence [...] résultant de l'agression commise par des chiens. »

Selon une source proche de l'enquête, il faudra au magistrat a minima plusieurs jours, voire plusieurs semaines, pour obtenir le résultat de tests ADN initialement ordonnés sur 93 chiens. Finalement, ils n'ont été effectués « que » sur 67 animaux : « les cinq chiens du couple », des american staff possédés par Elisa et son compagnon, ainsi que 62 chiens de l'association le Rallye de la passion. Une « rectification » du nombre de prélèvements, selon les mots du procureur, dont on ignore le motif.

Le corps d'Elisa Pilarski, 29 ans, avait été retrouvé samedi vers 15 heures par Christophe, son compagnon. Enceinte de six mois, la jeune femme était partie se promener à la mi-journée non loin du domicile de ce dernier, sur la commune de Saint-Pierre-Aigle (Aisne). Hier, Christophe

a raconté sur BFM comment il avait été appelé samedi vers 13 heures par Elisa. Celle-ci, uniquement accompagnée de Curtis, un jeune american staff, se disait « menacée par plusieurs chiens. »

Son compagnon a croisé « des cavaliers et des chiens de chasse »

Christophe se trouve alors à son travail, à l'aéroport de Roissy, et se rend immédiatement sur place. Alerté par les aboiements de Curtis, c'est lui qui a fait la macabre découverte. « Son corps était au fond du ravin, déshabillé et dévoré de partout », a-t-il décrit. Au même moment, Christophe explique avoir croisé « des cavaliers et des chiens de chasse », dont « une trentaine de chiens sont arrivés sur [lui] », l'obligeant à se mettre « en position de protection. »

Ces chiens, ce sont vraisemblablement ceux du Rallye de la passion, un équipage de chasse à courre du secteur. Spécialisé dans la traque de lapins ou chevreuils, il ne va d'ordinaire en forêt qu'en semaine et le dimanche. Ce samedi, une dérogation aurait été attribuée pour la Saint-Hubert, le patron des chasseurs. L'occasion pour les équipages de célébrer une messe, et d'inviter des observateurs extérieurs.

La société de vénerie, qui représente les intérêts des



Elisa Pilarski, 29 ans, ici avec l'un de ses cinq chiens, a été retrouvée morte en forêt de Retz (Aisne) samedi par son compagnon. « Son corps était au fond du ravin, déshabillé et dévoré de partout », a-t-il décrit.

chasseurs à courre, réfute de son côté toute responsabilité, assurant que « le décès aurait eu lieu entre 13 heures et 13 h 30, avant que la meute ne commence à chasser. »

Les tests ADN, confiés à un laboratoire privé, devraient donc permettre d'y voir plus clair. Du côté des militants antichasse, qui connaissent bien les équipages et leurs pratiques, on s'interroge éga-

lement. « J'ai été plusieurs fois confronté à une meute, mais jamais menacé par les chiens, admet Armand Farrachi, ancien porte-parole du Collectif pour l'abolition de la chasse à courre. En la matière, le danger vient surtout des humains. » « Jamais dans l'histoire les chiens de chasse à courre n'ont agressé une personne humaine », martèle la société de vénerie.

« Si la meute était en cause, ce serait vraiment étonnant », concède Rodolphe, un membre d'AVA, Abolissons la vénerie aujourd'hui. Étonnant, mais cependant « pas impossible non plus », selon le même. Car à travers son réseau national, Ava a par le passé répertorié plusieurs cas de morsures légères. « Le plus souvent, des particuliers qui s'interposent, explique Rodol-

« Si la meute était en cause, ce serait vraiment étonnant. Mais pas impossible non plus. »

RODOLPHE, UN MEMBRE D'AVA (ABOLISSONS LA VENERIE AUJOURD'HUI)

phe. Une dame s'était notamment fait mordre alors qu'elle voulait protéger son chat, qui a fini dévoré par la meute. »

Plus précisément, AVA a relevé plusieurs cas de morsures subies par des femmes enceintes. « Obéissants les chiens de meute ? J'ai un doute, ironise ce bûcheron croisé en forêt de Retz. J'ai été attaqué une fois alors que j'étais avec mon chien. On s'est réfugiés dans la voiture, cernée par la meute. »

« Les maîtres sont souvent loin derrière », complète Pierre, un riverain de Saint-Pierre-Aigle, qui a vu une fois « deux de ses moutons être précipités à l'étang à cause des chiens de chasse à courre. » « Il faut aussi voir qu'on était là dans une chasse au chevreuil, complète un habitué. Contrairement au cerf, où les chiens attendent l'hallali (NDLR : la mise à mort), avec le chevreuil ou le renard, ils dévorent souvent la bête directement. »

Deux policiers poursuivis pour « détournement de vidéosurveillance »

Les images d'un suicide par défenestration avaient fuité sur la Toile. La famille avait porté plainte.

PAR CÉLINE CAREZ
AVEC BARTOLOMÉ SIMON

DEUX POLICIERS se retrouveront devant le tribunal correctionnel de Paris le 23 avril, poursuivis pour détournement d'images de vidéosurveillance. La justice reproche aussi à l'un la violation du secret professionnel, à l'autre le recel de ce même secret. Le parquet de Paris a confirmé hier que les deux fonctionnaires sont poursuivis. L'affaire remonte au 27 septembre 2018. A 23 heures, rue de la Jonquière (Paris XVII^e), Louis, 26 ans, saute du 6^e étage de son immeuble. La victime ne s'écrase pas mais s'empale sur un poteau. Les pompiers



Un des deux policiers avait filmé avec son smartphone les images de la vidéosurveillance.

doivent scier ce dernier pour libérer le blessé grave. Le jeune homme succombera à l'hôpital Beaujon de Clichy (Hauts-de-Seine). Le lendemain, plusieurs vidéos du drame, dont l'une issue des

caméras de vidéosurveillance de la rue, se retrouvent sur les réseaux sociaux.

Cette vidéo – que notre journal n'avait pas diffusée – fait un macabre buzz sur la Toile. Et accentue la dévasta-

tion de la maman de Louis, qui porte plainte. Le parquet de Paris charge l'IGPN, la police des polices, d'enquêter.

La séquence d'abord postée sur WhatsApp

Les recherches remontent jusqu'à deux policiers. Le premier, c'est l'opérateur du commissariat du XI^e, autorisé à visionner les images de vidéosurveillance – « Il n'a rien violé, s'indigne un haut fonctionnaire de police, sous couvert d'anonymat. Il était à son poste ». Le deuxième, son collègue, filme l'écran avec son smartphone et diffuse le film sur leur groupe WhatsApp police. « Il l'a reconnu et l'assume. Cette vidéo n'aurait jamais

dû sortir de ce circuit. Et surtout, les policiers de l'IGPN n'ont pas identifié celui qui l'a diffusée à l'extérieur. »

Les deux fonctionnaires étaient bien notés par la hiérarchie. Le « vidéaste » avait, en 2015, été décoré par le ministre de l'Intérieur. Il faisait partie de la brigade VTT intervenue en premier sur l'attentat de « Charlie Hebdo ». Il s'était fait tirer dessus par les frères Kouachi.

Du côté de la famille de la victime, M^e Fanny Colin indique que sa « cliente est soulagée d'apprendre que des poursuites ont enfin été engagées, quatorze mois après la divulgation des images effroyables de la mort de Louis. »

« L'atteinte insoutenable à la dignité et à la mémoire de son fils au profit du sensationnel ne devrait pas rester impunie », ajoute l'avocate.

Mais il existe un second volet judiciaire dans cette affaire. Celui-ci pas encore résolu. Une 2^e vidéo était diffusée sur les réseaux sociaux, impliquant cette fois les pompiers. La scène se passait au bloc opératoire de Beaujon. Un des sapeurs-pompiers retirait le poteau du corps de la victime toujours en vie et « l'exhibait comme un trophée ». Tout autour, pompiers et personnels soignant, s'exclament bruyamment. L'AP-HP avait porté plainte et ouvert une enquête administrative.